

# La Baie du Mont Saint-Michel, un territoire à enjeux

## Présentation

Située au fond du golfe normand-breton, au carrefour de la Bretagne et de la presqu'île du Cotentin, la **Baie du Mont Saint-Michel** occupe une dépression d'environ 500 km<sup>2</sup> entre Granville et Cancale.

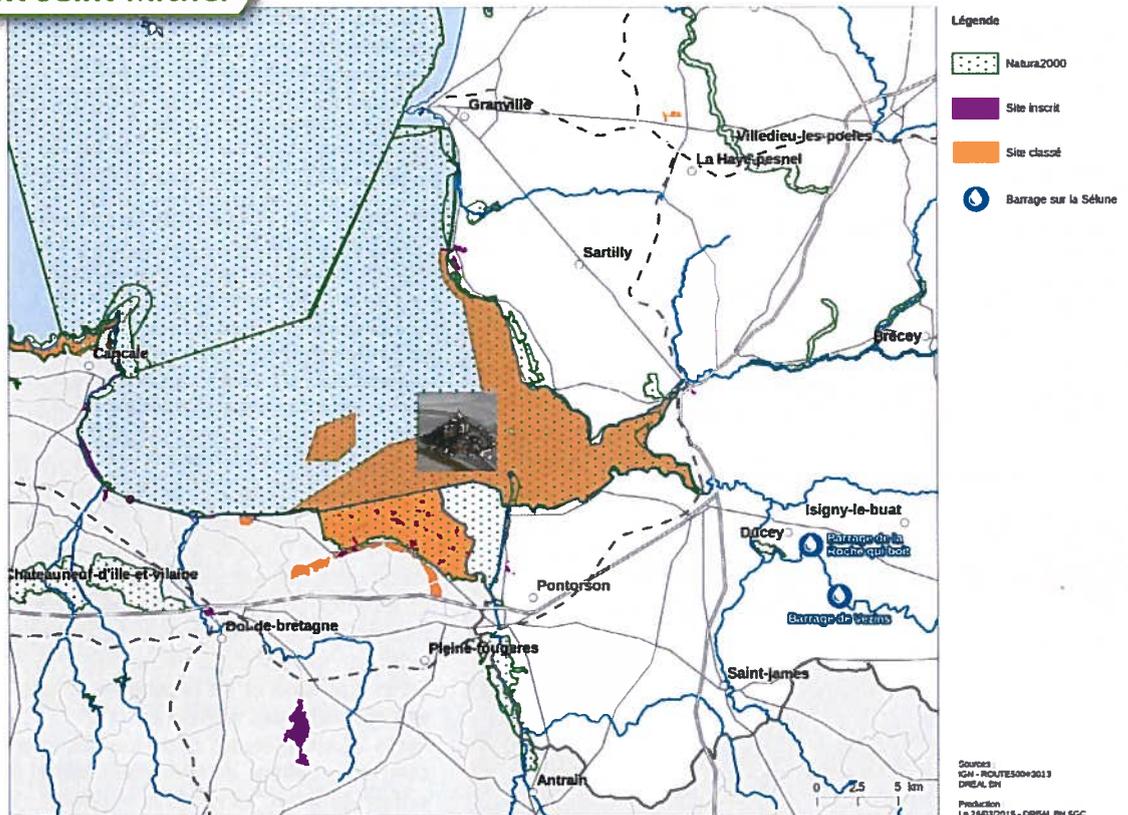
Elle se caractérise par l'ampleur de ses marées, parmi les plus fortes au monde. Elle offre un spectaculaire estran se découvrant sur 250 km<sup>2</sup> qui révèle des paysages extraordinaires et sert d'écrin au **Mont-Saint-Michel**. Sur un îlot rocheux au milieu de grèves immenses soumises au va-et-vient des flots s'élève la Merveille de l'Occident, abbaye bénédictine dédiée à l'archange Saint-Michel et le village né à l'abri de ses murailles.

Depuis une dizaine de siècles, l'homme a soustrait progressivement de la mer d'immenses espaces (marais de Dol, polders...). La digue protégeant les terres conquises sert aujourd'hui de trait de côte sur tout le pourtour Sud de la baie. Les activités humaines ont depuis longtemps mis à profit l'extrême richesse biologique de ce **site de renommée internationale**. Les interactions sont multiples et complexes entre l'environnement, la faune, la flore et les hommes. Ces derniers ont développé des activités professionnelles et de loisirs entièrement dépendantes du bon fonctionnement de cet écosystème fragile, lui-même tributaire des apports marins océaniques et de la qualité des eaux douces arrivant dans la baie.

## Chiffres-clés

- La baie du Mont Saint-Michel occupe une dépression d'environ **500 km<sup>2</sup>** dont **250 km<sup>2</sup>** de grèves et d'herbus.
- 15 mètres de marnage** : des marées d'une amplitude exceptionnelle.
- Une double inscription au « patrimoine mondial de l'humanité »** : en 1979, le bien « Mont-Saint-Michel et sa baie », sur une surface de **550 ha** et **57 510 ha** pour la zone tampon créée en 2007 ; en 1998, le Mont-Saint-Michel comme l'un des principaux repères des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et un haut lieu de pèlerinage.
- Un espace classé au titre de la protection des sites**, sur deux régions (**16 825 ha**) qui comprend, en Basse-Normandie, **2 663 ha** sur le domaine terrestre et **8 691 ha** sur le domaine maritime.
- Une opération grand site** à l'échelle de la baie.
- Une destination touristique internationale, le site du Mont Saint-Michel, accueillant environ **2,5 millions de visiteurs** par an, soit en moyenne 1 550 véhicules par jour.
- Une **zone humide d'importance internationale** (site RAMSAR - 1994)
- Deux sites NATURA 2000** majoritairement marins relevant respectivement des directives européennes Habitats et Oiseaux d'environ **50 000 ha**.

## La Baie du Mont Saint-Michel



## Un réservoir de biodiversité

Source : Profil environnemental - Mer et Littoral

**La baie constitue un vaste espace de haute valeur écologique :** milieux marins immergés en permanence, estran sablo-vaseux, platiers rocheux, marais salés. Le littoral très diversifié participe étroitement à son fonctionnement global. La baie joue un rôle fonctionnel essentiel à différentes échelles (depuis les bassins versants jusqu'à l'échelle européenne) et se hisse parmi les espaces naturels de valeur internationale.

Les reliefs ceinturant la baie sont constitués de roches sédimentaires et de massifs granitiques. Les massifs granitiques intrusifs sont représentés au Nord-Est par le massif de Carolles et le massif d'Avranches et par les pointements rocheux que sont le Mont-Saint-Michel et Tombelaine.

L'immense estran sableux découvert à marée basse est à la base de l'importante production d'invertébrés, entrant dans l'alimentation des poissons et des oiseaux de la baie. Les récifs d'Hermelles, les plus grands d'Europe, rompent avec la monotonie de cet estran. Ils représentent un patrimoine biologique et paysager d'exception et constituent un véritable îlot de biodiversité.

Située sur la grande voie de migration Ouest-européenne, la baie constitue un site d'importance internationale pour l'avifaune migratrice. La baie maritime joue également un rôle essentiel dans la vie de plusieurs espèces animales emblématiques dont le phoque veau-marin, inféodé aux côtes abritées parsemées de bancs de sable. La baie constitue aussi un espace de transit obligé pour plusieurs espèces de poissons migrateurs telles que le saumon atlantique qui remonte les rivières comme la Sée où il se reproduit. Aux débouchés des petits fleuves côtiers (Sée, Sélune, Couesnon...), les marais salés ou schorres occupent des surfaces parmi les plus vastes du territoire français. Ce système très productif, tributaire de la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, contribue à la richesse économique de la baie (conchyliculture, pêche...).

**Les étendues maritimes sont associées à des milieux terrestres variés** qui s'inscrivent dans le contexte géologique et paysager de la baie. Leur hétérogénéité engendre une importante diversité des conditions de vie, support d'une faune et d'une flore riches.

Les falaises granitiques de Carolles-Champeaux hébergent une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle : pas moins de 480 espèces végétales (soit plus du tiers de la flore du département de la Manche), une extraordinaire richesse en insectes orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), et une exceptionnelle diversité de papillons.

Les zones humides terrestres de la baie, régulièrement désignées sous l'intitulé « marais périphériques », jouent plusieurs rôles fonctionnels : remise et/ou de gagnage pour les oiseaux en hivernage et en migration, « station d'épuration » grâce à leur végétation productive qui utilise les nutriments disponibles, y compris une partie des excès en provenance de l'amont.

**La mise en place de sites Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel » au titre des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » doit pouvoir répondre à ces défis.** Dans cette optique, le site couvre l'ensemble des entités écologiques de la Baie du Mont Saint-Michel, réparties sur les régions Basse-Normandie et Bretagne.

## Des paysages exceptionnels

Sources : Profil environnemental / Sites et paysage  
Projet de plan de gestion (ministère de la Culture)

**La Baie du Mont Saint-Michel rayonne au-delà des frontières.** « il existe un paysage de la Baie, qui transcende sa propre diversité paysagère. Un paysage à double dimension : un paysage qui existe par la présence continue du Mont lui-même et qui est incommensurable, spatialement et temporellement, et un autre paysage, celui vu du Mont, qui est focalisé sur le phénomène naturel de la baie maritime et qui contribue à sa démesure. » (Yves Luginbühl - rapport sur les paysages de la baie du Mont Saint-Michel au comité des biens français du patrimoine mondial, 2011).

**Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes. Des petits pointements de granit se sont formés dans la plaine marine :** le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. En 709, l'évêque Aubert d'Avranches a consacré un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel sur le Mont Tombe. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'est agrandi jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour donner naissance à une superbe abbaye fréquentée par des milliers de pèlerins. Tous les ans, la mer dépose près d'un million de mètres cubes de sédiments marins (la tanguie) au fond de la baie.

**A terre, des sites privilégiés permettent de contempler le spectacle sans cesse renouvelé des changements de l'estran au gré des marées, des lumières...** La silhouette du Mont Saint-Michel se dessine ainsi dans des écrans variés, à partir de points de vue spécifiques (Roche Torin, Grouin du Sud, jardin des plantes d'Avranches) ou d'entités paysagères variées (falaises de Carolles-Champeaux, dunes de Dragey-Ronthon ou polders).

**L'évolution de la protection des paysages de la baie a suivi celle de la mise en place de la protection au titre des sites.** Des éléments ponctuels ont tout d'abord été protégés : le Mont Saint-Michel et le Mont Dol dans les années 30. Puis, les pratiques de gestion des sites ponctuels ont montré que les enjeux se situaient à l'échelle des entités visuelles. Afin de protéger les paysages emblématiques de la baie, le site a été classé en 1987. Il porte sur les espaces qui permettent la découverte du Mont Saint-Michel et de sa baie embrassant les sites côtiers naturels des falaises de Carolles-Champeaux jusqu'à la Chapelle-Sainte-Anne en Bretagne, et tout le domaine public maritime.

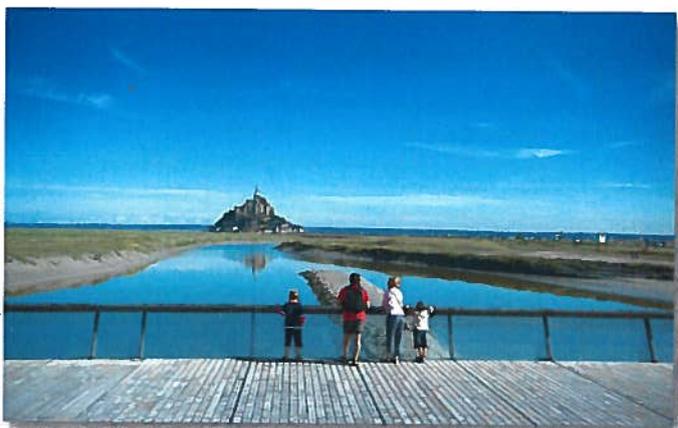
**Le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (RCM)** constitue une mesure d'urgence de sauvegarde du bien coordonnée par le préfet de région Basse-Normandie.

Elle participe d'une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d'écrin à l'un des lieux inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La baie du Mont-Saint-Michel, espace mouvant d'eau et de grèves dont la consistance et la perception évoluent au gré des marées magnifie le Mont et contribue à la magie des lieux. Au fil du temps, cet écrin maritime s'est trouvé menacé par l'ensablement inexorable de la baie et la progression des « herbus » aux abords du Mont-Saint-Michel. Avec 2,5 millions de visiteurs par an, le premier site visité de province se trouvait dans une situation indigne de sa renommée, dégradé par le stationnement des véhicules dans la baie et les atteintes portées aux milieux naturels et au paysage lors des pics de fréquentation touristique. Face à ce constat, l'État, en lien avec les collectivités, a décidé en 1995 **de restituer au Mont son écrin maritime et de requalifier le site en revalorisant l'accueil et l'approche des visiteurs.**

Après 20 ans d'études et de travaux, le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel porté par le Syndicat mixte « Baie du Mont Saint-Michel » devrait s'achever au deuxième semestre 2015 dans le respect de la maquette financière établie en 2011 à 184,74 M€ (dont 84,93 M€ soit 46 % financés par l'État). Pour ce projet, 20 autorisations ministérielles ont été délivrées au titre des sites.



Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR



Une Opération Grand Site (OGS) a été lancée dès 1995 en accompagnement du projet RCM avec un triple objectif : restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite dans le respect du site, favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants. Au-delà de quelques réalisations emblématiques (restauration du site de la Chapelle Sainte-Anne, « renaturation » du Bec d'Andaine), cette OGS a favorisé une appropriation par les parties prenantes des enjeux à l'échelle de la baie et initié une dynamique sur le territoire concerné sans toutefois que l'ensemble des études menées puissent se concrétiser dans des projets, trouver des relais à l'échelle supra-communale.

## Des enjeux de gouvernance à résonance nationale voire internationale mobilisant la DREAL

### LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE VIS-À-VIS DE L'UNESCO : DU RCM AU PLAN DE GESTION

L'UNESCO se montre de plus en plus vigilante sur la réalité de la gestion du bien et les atteintes qui sont portées à sa connaissance par le réseau associatif ou de simples particuliers. L'État français est alors tenu d'apporter des réponses circonstanciées. Ainsi, suite à la mission de suivi réactif diligentée en 2011, une zone d'exclusion des éoliennes a été proposée par la France et approuvée par le Comité du patrimoine mondial réuni à Saint-Petersbourg en 2012. Elle figure dans le schéma régional éolien de Basse-Normandie.

Le plan de gestion en cours d'élaboration sous l'égide du ministère de la Culture devra apporter des garanties en termes de gouvernance opérationnelle du site. Il intégrera le projet de territoire et les modalités de gouvernance en cours de définition à l'échelle de la baie, de même que la démarche d'extension des protections paysagères, au titre du site classé et des abords du Mont Saint-Michel.

### La fin du RCM et la définition d'une nouvelle gouvernance pour le Mont-Saint-Michel et sa baie

La dernière phase des travaux du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel est engagée. L'amorce de cette étape charnière commandait d'envisager les modalités futures de gouvernance du site à une échelle plus large répondant à la problématique globale de préservation de ce qui constitue tout à la fois la valeur exceptionnelle du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et un facteur de développement touristique majeur : le Mont-Saint-Michel et sa baie.

La réflexion est en cours sous l'égide du préfet de région, avec l'appui de la chargée de mission DREAL/SGAR. Au stade d'avancement des réflexions menées avec les grandes collectivités, il est proposé de mettre en place une « Conférence de la baie » permettant d'élaborer une stratégie territoriale à vocation touristique et patrimoniale.

Celle-ci sera mise en œuvre à partir d'outils contractualisés : **contrat de destination touristique, opération grand site, pays d'art et d'histoire.**

En parallèle, et dans une approche fonctionnelle, deux structures sont proposées :

- l'une à vocation hydraulique, de gestion des eaux, de prévention des inondations, de défense contre la mer à l'échelle des bassins versants et de suivi environnemental (**Etablissement public territorial de bassin**),
- l'autre pour améliorer la gestion du site stricto sensu avec l'ensemble des partenaires, y compris le Centre des monuments nationaux -CMN- et redonner du prestige au Mont (**Etablissement public national**).

### La requalification du secteur commercial de La Caserne, porte d'entrée au Mont Saint-Michel

Dès 1999, un projet d'urbanisme du secteur de La Caserne et de son territoire d'approche (espace constituant un amphithéâtre autour de La Caserne bordé par les lignes de crêtes des collines de Beauvoir et les hauteurs de Huisnes-sur-mer) a été lancé par l'État. Le secteur a été classé à titre conservatoire en 2012, aucun projet de requalification n'ayant abouti depuis lors.

Un travail d'élaboration d'une **charte d'aménagement** est en cours. Il est réalisé sous le pilotage de l'inspecteur général des sites mandaté par le directeur général de l'Aménagement du Logement et de la Nature en lien étroit avec les acteurs économiques. Dans ce cas particulier et complexe, le site classé joue le rôle d'outil fédérateur pour instaurer une continuité et un niveau de qualité dans les projets aussi bien publics que privés.

Une difficulté supplémentaire a surgi avec les directives nationales relatives à la prévention des phénomènes de submersion marine. En effet, le secteur s'étend sur trois communes soumises au risque, situées dans l'emprise de l'étude des aléas de submersion marine réalisée dans le cadre du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine des Marais de Dol. Les porter à connaissance actualisés transmis aux communes concernées classent ces territoires en zone d'aléa très fort, avec une information précisant que le secteur concerné par la charte d'aménagement de La Caserne fera l'objet d'un dispositif spécifique. La rédaction des prescriptions d'urbanisme associées aux cartes sur le secteur de « La Caserne » est conditionnée par le parti-pris d'aménagement retenu dans le projet de charte, qui sera soumis pour avis à la Direction Générale de la Prévention des Risques.

### Une protection sur un territoire élargi à la baie

La baie constitue l'écrin naturel dont le Mont est indissociable. Depuis 2011, l'État français s'est engagé auprès de l'UNESCO à compléter la protection des paysages emblématiques qui aujourd'hui s'avère insuffisante. Les évolutions de la baie ont montré que le périmètre du site classé, comprenant des entités réduites et disjointes, était insuffisant, notamment au-delà des polders dans la Manche.



**Le projet d'extension du site classé** (sur 15 250 ha), initié par le ministère de l'Environnement en 2005, rencontre de nombreuses difficultés pour se concrétiser et *mobilise fortement la DREAL* : inquiétudes des acteurs locaux, coordination entre ministères (deux outils de protection complémentaire, le Périmètre de Protection Modifié et une zone tampon élargie sont prévus par le ministère de la Culture), coordination interdépartementale et inter-régionale sous l'égide de la préfète de la Manche.

Lors de la dernière inspection menée en avril 2013 par les deux ministères, la nécessité de prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux par les documents d'urbanisme, en complément aux protections prévues par l'État, a été soulignée. Des outils vont dans ce sens : le projet de carnet de gestion du site classé vise à élaborer les conditions concrètes de valorisation des qualités paysagères de la baie. Toutes les conditions sont réunies pour que des habitudes de travail coordonnées ainsi que des compétences puissent s'établir entre les différents niveaux d'intervention.

Suite à la visite de la ministre de l'Écologie le 4 décembre 2014, de nouvelles réflexions ont été lancées par les acteurs locaux pour proposer une démarche alternative au projet de protection envisagé par l'État. Les trois SCOT des pays de Saint-Malo, Fougères et du pays de la Baie du Mont Saint-Michel réfléchissent à la mise en place d'un Inter-SCOT. *C'est au niveau de la Ministre que la décision sera prise de choisir l'outil de protection le plus pertinent pour garantir la préservation du Bien.*

## LA DÉCLINAISON DES ENGAGEMENTS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ : LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

### Le maintien de la fonctionnalité écologique de la baie au sein du réseau NATURA 2000

Coordonné par la DREAL, le document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000 a été élaboré par le conservatoire du littoral, en associant l'ensemble des acteurs du territoire des deux régions concernées. Cette démarche a reçu le grand prix NATURA 2000 pour son caractère exemplaire au regard du travail et de l'engagement des acteurs locaux. Malgré ce travail important, des difficultés subsistent encore pour préserver l'intégrité des milieux naturels, en particulier sur le domaine public maritime.

Un projet récent de golfe normand-breton permettant de travailler à une échelle appropriée n'a pas été mené à terme.

Les enjeux principaux des sites portent sur la conservation de la dynamique hydro-sédimentaire naturelle de la baie et la gestion durable et cohérente à l'échelle de la baie des différents habitats marins : prés salés, cordons coquilliers bretons, récifs d'hermelles. Les espaces terrestres associés bénéficient d'ores et déjà en grande partie d'une gestion conservatoire. La gestion durable et intégrée du DPM et de la frange littorale passe par une réglementation des usages (pastoralisme...).

### Le démantèlement des barrages de la Sélune (Vezens et La Roche qui Boit)

Cette opération est inscrite au plan national hydroélectricité de juin 2010, issu du **Grenelle de l'environnement**. L'objectif est de rétablir la libre circulation piscicole, notamment des saumons et anguilles, en 2019. L'opération prévoit une vidange par phases successives de la retenue de Vezens à compter de fin 2015 pour parvenir au démantèlement total du barrage en 2018.

Le démantèlement du barrage de Roche-qui-boit est prévu en 2019. L'État est également impliqué dans le projet de renaturation de la vallée de la Sélune et les mesures d'accompagnement économique.

Après plusieurs années d'études préalables (2010-2014), les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sont aujourd'hui en fin d'instruction ; celle-ci est suspendue dans l'attente des conclusions de la mission d'expertise mandatée suite à la visite de la ministre de l'écologie le 4 décembre 2014.

*Les enjeux principaux de la DREAL vis-à-vis de cette opération sont le suivi de la qualité de l'eau, et de la colonisation des poissons migrateurs ainsi que l'acquisition de données permettant de qualifier le régime hydraulique de la Sélune post-effacement.*

**La baie du Mont Saint-Michel est un site à enjeux pour l'État. Elle constitue un laboratoire d'expérimentation de la capacité de ses services à développer une vision partagée autour d'expertises croisées. Elle implique une coordination interministérielle et la définition d'une gouvernance locale avec les acteurs du territoire.**

